



Message d'intérêt public

Achat légal de cannabis au Nunavut

Date de début : 18 juillet 2019

Date de fin : 31 juillet 2019

Nunavut

30 s

Le gouvernement du Nunavut et la Société des alcools et du cannabis du Nunavut souhaitent rappeler à la population que l'achat de cannabis n'est légal qu'auprès des agents autorisés de la Société.

Cette dernière a collaboré avec ses agents pour diversifier l'offre de produits. De plus, depuis juillet 2019, elle a réduit sa marge brute sur les produits de cannabis à 1 \$ le gramme. Vous trouverez la liste complète des produits et des prix au www.verticalcannabis.ca et au www.tweed.com/fr.

Le gouvernement et la Société rappellent aussi à la population que les produits de cannabis comestibles sont encore illégaux au Canada et que seuls les agents de la Société sont autorisés à envoyer du cannabis par la poste au Nunavut.

Pour en savoir plus, rendez-vous au www.nulc.ca ou écrivez à info@nulc.ca.

###

Renseignements aux médias

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca